



**Compte Rendu
Conseil municipal du 19 mai 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 19 mai 2016 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE

Monsieur le Maire apporte une information :

Jean PELLOUX est nommé conseiller municipal délégué, il assistera Bernadette Saudemont au niveau de l'urbanisme et de l'environnement. Il apparaîtra tout à l'heure dans la liste des indemnités de fonction. L'arrêté de délégation est en cours de rédaction.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 24 mars 2016**.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il présente la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

Mise à disposition de personnel auprès du Centre social rural Emile Meurier

Le Maire présente la délibération : il s'agit d'autoriser la mise à disposition de l'éducateur des activités physiques et sportives au bénéfice du centre social Emile Meurier pour intervenir dans le cadre de l'ALSH, et ce du 6 au 29 juillet 2016. En contrepartie de cette mise à disposition, le centre social s'engage à verser une participation financière à la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME

Le Maire donne la parole à Fabienne DARINI, Adjointe en charge de la culture, du sport et du tourisme.

Rénovation des courts de tennis : demande d'aide au titre de la DETR

Madame Darini présente la délibération : elle rappelle le projet de rénovation des courts de tennis et indique que le financement attendu de l'État via le CNDS ayant peu de chances d'aboutir, il a été conseillé à la commune de présenter une demande à l'État, mais au titre de la DETR 2016. Il s'agit donc d'autoriser le maire à présenter cette demande d'aide.

Marie-Christine MOURARET : C'est quoi la DETR ?

René MOREAU : c'est l'aide à l'équipement des territoires ruraux. Il y a 2 types d'aides : pour les dossiers de moins de 150 000 € et pour les dossiers de plus.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Attribution de subventions

Madame Darini rappelle que, par délibération du 24 mars dernier, des subventions ont été attribuées à diverses associations. Elle propose d'attribuer également une subvention aux associations suivantes :

- « Dévoluy rallye team » pour l'organisation du rallye hivernal (6 spéciales, sur territoire du Dévoluy et proche de Veynes (Savoyons à Savournon), itinéraire du rallye Monte Carlo, on pense que ça attirera du monde, il y aura un parc fermé sur Veynes, d'où la demande de subvention, ils attendent 60 participants, les retombées économiques sont estimées entre 300 et 350 000€) : 1000 €
- Ecole de musique associative « VIVALTO » fréquentée par 8 enfants de Veynes: 100 €

Michel GAIGNAIRE : est il possible que les votes soient dissociés ,

René MOREAU : on peut voter de façon séparée. Il y aura donc deux votes différents.

Marie- Christine MOURARET : 1000 € pour le rallye : il y a des associations veynoises qui n'ont pas ce montant pour animer le territoire à l'année. Ce dossier est déjà bien subventionné par le département, sans doute par clientélisme, c'est une manifestation qui pollue, qui fait du bruit, qui est dangereuse. Le fait de mettre l'espace à disposition pour le parc fermé est déjà pas mal. On donne 1000 € pour une course de voitures et 100 € pour une école de musique fonctionnant toute l'année.. tout ça n'est pas très équitable.

Françoise TOIRON : j'attends de voir les retombées économiques.

René MOREAU : on n'aura pas 300 00 € de retombées pour Veynes, mais le parc peut attirer les visiteurs.

Fabienne DARINI : en général, 1 pilote entraîne 10 personnes autour de lui.

Franck GATOUNES : je trouve dommage, à 6 jours de Noël, d'investir dans de l'automobile. Pour le 1^{er} week-end des vacances, on aurait pu proposer aux veynois d'autres activités que celle là. Pour cette raison, je voterai contre.

Vote concernant la subvention de 1000 € à l'association « Dévoluy rallye team » : délibération approuvée à la majorité ; VOTE CONTRE : Claudette MARSEILLE, Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES. ; ABSTENTION : Françoise TOIRON.

Concernant la subvention de 100 € pour l'école de musique associative « VIVALTO » :

Michel GAIGNAIRE : je ne réagis pas par rapport au montant qui est très peu élevé, mais ça ne pose pas problème par rapport à l'école de musique existant déjà sur Veynes ?

Fabienne DARINI : on s'est posé cette question aussi.

Michel GAIGNAIRE : on diminue les subventions aux associations veynoises de 10 % et là, on ouvre la porte à des associations hors Veynes.

Fabienne DARINI : les associations de Veynes adoptent la même démarche et sollicitent d'autres communes, comme le ski ou le foot

Marie-Christine MOURARET : je crois que la MJC l'avait fait aussi. Là, ce n'est pas le montant qui pose problème mais il faut peut-être raisonner en terme de territoire.

René MOREAU : je crois effectivement que nous devons davantage partager. Je vais prochainement solliciter les communes qui pourraient être intéressées par la médiathèque pour solliciter leur concours pour le fonctionnement. J'ai proposé de faire de même au Président du Printemps du Livre de Jeunesse. Il faut s'ouvrir un peu aux autres. Il va falloir chercher à ouvrir et on ne peut le faire dans un seul sens.

Françoise TOIRON : cette association a été créée pour une concurrence directe à l'école de musique et on trouvait jusqu'alors anormale de la subventionner, d'autant que l'on participe déjà financièrement à l'école de musique via la Communauté de communes.

Marie-Christine MOURARET : ce n'est pas forcément une concurrence mais plutôt une offre complémentaire, une méthode d'apprentissage différente. Certains enfants n'iraient pas à l'école de musique de Veynes car la méthode proposée ne leur correspond pas. C'est plus une alternative qu'une concurrence. Si, en plus, ça peut décoincer des dossiers dont le financement doit être partagé entre plusieurs communes, vu le montant, il faut y participer.

René MOREAU : nous avons cette même démarche actuellement concernant le fonctionnement des NAP. Il faut montrer qu'on est ouverts aussi à participer sur d'autres territoires.

La délibération est adoptée à la majorité ; VOTE CONTRE : Claudette MARSEILLE, Françoise TOIRON et Michel GAIGNAIRE.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES

Le Maire donne la parole à Jacqueline MARCELLIN, Adjointe en charge des affaires scolaires et sociales.

Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement 2016

Madame Marcellin rappelle l'existence du Fonds de Solidarité pour le Logement, géré par le Département, et les contributions annuelles de la commune de Veynes à ce fonds

Le département propose une augmentation de cette participation volontaire de 0,35 € à 0,40 € par habitant. Compte tenu des lourdes charges pesant sur la commune, et de l'évolution de ses recettes, il est proposé de reconduire une participation à hauteur de 0,35 € par habitant pour 2016.

Franck GATOUNES : je ne comprends pas la proposition de ne pas répondre à hauteur de 0,40 € par habitant. C'est de la mutualisation, et si le département demande cette somme, c'est qu'il en a le besoin.

Jacqueline MARCELLIN : le département propose une participation mais on attribue ce que l'on souhaite.

Franck GATOUNES : il s'agit de 170 €, on vient de donner 1 000 € pour faire du bruit avec des voitures

Françoise TOIRON : je suis d'accord, j'aurais donné suite à la demande du département

René MOREAU : on a eu des augmentations notoires sur le Centre de gestion, obligatoires. Sur celle-ci, on a la main.

Franck GATOUNES : je ne pense pas que Veynes soit une commune qui a le moins de bénéficiaires.

Jacqueline MARCELLIN : non, mais ce n'est pas la commune qui en a le plus non plus.

Franck GATOUNES : c'est de la solidarité à 170 €. Je suis favorable à ce que la commune participe financièrement mais contre les 0,35 € proposés, je souhaiterais que l'on verse à hauteur de 0,40 €

Il est proposé que le Conseil municipal s'exprime sur les 2 propositions de participations.

A l'issue du vote, la majorité des conseillers est favorable à une participation de la commune à hauteur de 0,40 €.

Il est donc proposé de participer à hauteur de 0,40 €.

La délibération est adoptée à la majorité ; VOTE CONTRE : René MOREAU, Jacqueline MARCELLIN, Marc VENTRE, Christian AUBERT, Fabienne DARINI, Jean-Paul ARTIGUES, Marie-Luce DAVIN, Claire BONNARDEL, Juliette MOLINATTI, Sandra CHEVALIER, Dominique VOLLARD (par procuration donnée à Fabienne DARINI).

René MOREAU : j'ai estimé que passer de 0,35 à 0,40 €, ça représente une hausse importante en pourcentage, ce n'est pas sur la valeur que je m'y oppose. Et on ne peut donner suite favorable systématiquement.

Participation aux charges de fonctionnement des écoles de la commune de Gap

Madame Marcellin indique aux conseillers municipaux que la commune de Gap demande désormais, à compter de l'année scolaire 2015/2016, la prise en charge des frais de scolarisation par les communes de résidence pour les enfants provenant des communes extérieures.

Sur l'année 2015/2016, les écoles de Gap accueillent 4 enfants résidant à Veynes et il est proposé de participer aux charges de fonctionnement des écoles à hauteur de 2 100,00 € pour ces 4 enfants.

Claudette MARSEILLE : dans la répartition des charges entre les communes, ils prennent en compte le potentiel fiscal des communes ?

Jacqueline MARCELLIN : non

René MOREAU : désormais, on n'accorde plus de dérogation, sauf pour les enfants déjà engagés dans un cycle scolaire dans une autre commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT

Le Maire donne la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

Délibération annuelle relative à l'état du stock foncier détenu par l'EPF PACA

Madame Saudemont rappelle l'existence de la convention de veille foncière passée entre l'EPF PACA et la commune, et l'obligation réglementaire de délibérer chaque année sur l'état du stock foncier détenu par l'EPF PACA sur la commune au 31/12/2015.

René MOREAU: cet état prend en compte la valeur au moment de l'acte. Aujourd'hui, avec les frais de portage, on atteint une valeur totale de 1 280 000 € au 31 décembre 2015. Suite aux démarches entamées auprès de l'EPFR pour reporter les acquisitions par la commune, notamment pour l'atelier de levage, nous attendons de connaître l'étendue du transfert de la compétence économique pour voir si la CCBD ne doit pas l'acheter. L'EPF est d'accord pour que la cession ne se réalise qu'au 1^{er} semestre 2017, une fois la collectivité compétente connue. Pour la maison des chefs et St Marcellin, l'EPF donne des délais pour ces deux terrains, sans date précise à ce jour. Il conviendra de voir ensuite quels sont ces délais. La maison des chefs va être en vente en agence immobilière, on en attend l'évaluation par cette dernière. La collectivité sera sans doute obligée d'assumer la différence entre le montant de la cession, si la vente se fait, par rapport aux frais supportés par l'EPF.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Construction d'une médiathèque / cinéma / salle de spectacles : avenant n°2 au marché de maîtrise d'oeuvre

Madame Saudemont présente la délibération : il s'agit d'autoriser le Maire à signer un avenant au marché initial de maîtrise d'oeuvre, compte tenu des demandes complémentaires de la commune, maître d'ouvrage, portant sur des modifications du projet tendant à en abaisser le coût, ainsi qu'aux missions mobilier et signalétique dévolues au maître d'oeuvre.

Ces travaux supplémentaires entraîne un surcoût de l'ordre de 10,88 % par rapport au montant du marché initial.

Marie-Christine MOURARET : la clause de dédit portait sur 140 ou 150 000 € je crois... on arrive finalement à des montants très conséquents qui augmentent et qui augmentent...

René MOREAU : on attend des économies de l'ordre de 171 000 € sur le bâtiment et 71 000 € sur la scénographie, soit 242 000 € d'économies pour 46 000 € dépensés en plus pour aboutir à ces économies.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : Franck GATOUNES et Marie-Christine MOURARET.

Déclassement du domaine public et cession de la parcelle cadastrée Q n°180

Madame Saudemont rappelle l'existence d'un ancien four banal aux Pascaux, dans un état complètement délabré, et informe les conseillers de la demande d'un riverain de l'acquérir afin d'entretenir cet espace de façon correcte.

Compte tenu du peu d'intérêt que présente aujourd'hui cette parcelle pour la commune, il est proposé de déclasser l'ancien four banal du domaine public et de céder la parcelle correspondante au riverain intéressé, et au prix de 80 €, correspondant à l'estimation faite par les services de la Direction départementale des Finances Publiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Cession de la parcelle cadastrée AL n°791

Madame Saudemont informe les conseillers municipaux de la demande d'un riverain de la parcelle AL 553 supportant les ateliers municipaux visant à acquérir une bande de terrain pour faciliter l'accès à sa propriété. Compte tenu du peu de l'emplacement de cette bande de terrain, il est proposé

de faire suite à la demande. Il a été procédé à un détachement parcellaire, dont il ressort une parcelle nouvellement cadastrée AL 791. Il est proposé de céder cette dernière au riverain intéressé au prix de 200 €, correspondant à l'estimation faite par les services de la Direction départementale des Finances Publiques.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Acquisition des parcelles cadastrées AR n°621, 623 et 625 et dénomination de voie

Madame Saudemont rappelle que l'OPH est propriétaire d'un terrain supportant les bâtiments « Les jardins », ainsi qu'une voie desservant les parcelles situées à l'arrière des bâtiments. Les propriétaires de ces parcelles ont émis le souhait de constituer des servitudes de passage sur le terrain de l'OPH, qui a proposé à la commune d'acquérir la voie existante. Cette solution étant la plus appropriée, en ce qu'elle permet de créer une voie publique, il est proposée d'acquérir les parcelles nouvellement cadastrées AR 621, 623 et 625 correspondant à la voie existante et ceinturant les bâtiments Les Jardins, et ce à titre gratuit.

Il est également proposé de dénommer cette nouvelle voie publique la « rue des hêtres »

Marie-Christine MOURARET : pourquoi « rue des hêtres » ?

Bernadette SAUDEMONT : c'est une proposition de Jacqueline Marcellin, cette nouvelle voie se situe dans quartier des faysses, avec une référence aux fayards, ce qui correspond aux hêtres

Marie-Christine MOURARET : les faysses, ce n'est pas plutôt une référence aux murs en pierres, de type restanques ?

Jacqueline MARCELLIN : non, pas tout à fait, il s'agit plus de jardins mais il existe déjà la rue des jardins dans ce quartier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur Aubert rappelle les projets d'aménagement de sécurité à réaliser sur la voirie communale, notamment Bd Stendhal, rue Anatole France, route de Gap, hameau des paroirs. Le coût total de ces aménagements se porte à 79 541,56 € HT, et il est proposé de présenter une demande d'aide au département au titre des amendes de police.

Joël BOURBOUSSE : les camions pourront ils passer aux Paroires, avec les chicanes prévues ?

René MOREAU : oui, les calculs de giration ont été faits et des essais ont été faits

Christian AUBERT : on avait des véhicules circulant à 70 km/h dans les Paroires, il faut absolument faire quelque chose pour diminuer la vitesse.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION

Le Maire donne la parole à Jean-Paul ARTIGUES, Adjoint en charge des finances.

Décision modificative n°1 – Budget de la commune

Monsieur Artigues présente la décision modificative : il s'agit d'ajouter des crédits à l'opération des travaux aux écoles, en vue de rembourser à l'État un trop-perçu de subvention de 413 €, et d'ajouter des crédits en recettes liées à l'attribution d'une aide au titre de la DETR pour l'aménagement du Bd

Gambetta. Afin d'équilibrer la décision modificative à 413 €, l'emprunt est diminué.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

René MOREAU: pourquoi une abstention de votre part ?

Franck GATOUNES : je ne suis pas obligé de vous le dire mais je vous l'explique : le budget proposé sert à mettre en œuvre votre programme, pour lequel je n'ai pas voté lors des municipales.

Décision modificative n°1 – Budget de l'assainissement

Monsieur Artigues présente la décision modificative : il s'agit de répartir des crédits entre différents comptes d'entretien ou de maintenance, alors que l'ensemble des dépenses passaient jusqu'alors sur un seul et même compte.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

Décision modificative n°1 – Budget de l'eau

Monsieur Artigues présente la décision modificative : il s'agit, en fonctionnement, comme pour l'assainissement, de répartir des crédits entre différents comptes d'entretien ou de maintenance, alors que l'ensemble des dépenses passaient jusqu'alors sur un seul et même compte. En investissement, il s'agit d'intégrer les subventions récemment attribuées par l'agence de l'eau et d'ajouter des crédits supplémentaires à hauteur de 15 000 € sur les dépenses de Gros Travaux.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

Décision modificative n°1 – Budget du cinéma

Monsieur Artigues présente la décision modificative : il s'agit, en fonctionnement, d'ajouter des crédits sur des comptes de charges pour y passer les centimes de TVA par exemple. En investissement, il convient de reprendre le montant du déficit d'investissement constaté au CA 2015, erroné dans le BP 2016.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

Décision modificative n°1 – Budget du réseau de chaleur

Monsieur Artigues présente la décision modificative : il s'agit simplement de régulariser le montant des opérations d'ordre liées aux amortissements, pour 1 €, et qui doivent être équilibrées.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

Maintien des indemnités de fonction des élus

Monsieur ARTIGUES informe les conseillers municipaux de l'obligation pour le Maire de bénéficiaire, à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'indemnité de fonction maximale. Dans la mesure où le maire a souhaité maintenir une indemnité de fonction inférieure, il est nécessaire que le Conseil municipal acte cette volonté de déroger à la loi.

Françoise TOIRON : il s'agit de la même enveloppe que l'année dernière ?

Jean-Paul ARTIGUES : oui

René MOREAU : c'est la même enveloppe qu'en 2015, sous réserve de la réduction de 10 % qui n'est intervenue en 2015 qu'au 1^{er} avril.

La délibération est adoptée à l'unanimité ; ABSTENTIONS : Marie-Christine MOURARET et Franck GATOUNES.

QUESTIONS DIVERSES

Michel GAIGNAIRE : Monsieur PELLOUX remplace Monsieur DUMONT dans sa délégation ?

René MOREAU: non, Monsieur DUMONT était dans des fonctions autres. Monsieur PELLOUX va travailler en binôme avec Bernadette SAUDEMONT sur l'urbanisme et l'environnement.

Claudette MARSEILLE : et Pierre RIZZA est délégué aux sports, c'est ça ? Et Nathalie FERRERE ? Et Michel GAUDY ?

René MOREAU : Nathalie FERRERE est déléguée au social et Michel GAUDY aux travaux avec Christian AUBERT.

Ce changement est lié au fait que le suivi de l'urbanisme et de l'environnement nécessite un renforcement de l'équipe municipale.

Franck GATOUNES : il y a un grand débat aujourd'hui sur l'intercommunalité. J'imagine que la ville de Veynes devra se prononcer suite au positionnement du préfet sur une intégration ou non du Haut Buëch. Pourrait-on avoir un débat public sur ce sujet ? Je pense que la population ne mesure pas bien les conséquences de ces évolutions et il appartient au maire d'informer la population au mieux. Par exemple, la gestion de l'eau basculera au niveau intercommunal. Au niveau de la commune, pourrait-on avoir un vrai débat public avec la population sur ce sujet là ? Dans la loi NoTRE, la motivation de regrouper des intercommunalités s'éloigne de la ruralité et des notions de village, ce n'est pas neutre pour des territoires ruraux comme les nôtres.

René MOREAU : nous n'avons pas reçu le courrier du préfet à ce jour. Les communes et la communauté de communes ont voté déjà une fois. La CDCI (commission départementale de coopération intercommunale) s'est réunie à plusieurs reprises et elle a acté que le périmètre de la future CCBD serait augmentée du Haut Buëch. Le préfet ne passera certainement pas outre. Le préfet enverra à chaque commune l'arrêt du périmètre et chacune devra se prononcer pour accepter ou refuser. Si une collectivité refusait, la CDCI peut se réunir et émet un simple avis. Il est inopérant et le périmètre décidé se met en place. Je crois qu'il y a eu une réunion à Serres en présence d'habitants du territoire, mais seulement quelques habitants, la population ne semble pas très intéressée. Il est fort probable qu nous serons réunis au 1^{er} janvier 2017 avec le Haut Buëch. Je ne vois pas comment on pourrait s'y opposer. Je sais que certaines communes de la CCBD y sont opposées, il faut en tenir compte. Je pense que le périmètre n'est pas satisfaisant et je suis sûr que la communauté sera autour de Gap dans une dizaine d'années. Le Buëch ne restera pas seul.

Marie-Christine MOURARET : ça dépend de ce qu'on veut faire de ce territoire.

René MOREAU : vous avez déjà le SCOT qui acte que Veynes est pôle d'équilibre, travaillons là dessus, c'est une carte à jouer. Veynes sera alors plus fort, avec une activité et une démographie plus importantes.

Marie-Christine MOURARET : il faut essayer de se distinguer et ne pas se laisser écraser par le poids de Gap.

René MOREAU : tout à fait, on doit avoir une ambition

Franck GATOUNES : la collectivité organisera-t-elle une réunion publique ? Pour demain, on a deux choix : soit être rattachés à Gap et ne rien représenter, ou avoir 2 pôles d'activités dans le Buëch, Laragne et Veynes. C'est un débat tellement important pour moi que je trouve anormal que le débat ne se fasse pas avec la population.

René MOREAU : vous avez le choix du cœur et la raison, la réalité. Vous êtes bien obligés de tenir compte de l'avis de chacune des communes appartenant à cette communauté de communes.

Marie-Christine MOURARET : le débat n'est pas là. Vous dites qu'on connaît le schéma, on va se marier avec le Haut Buëch. L'intérêt est d'en débattre avec les citoyens de ce territoire, ne serait-ce que pour leur faire part des enjeux et des conséquences de ces évolutions.

René MOREAU : il y a la loi NoTRE avec une procédure pour modifier les territoires des communautés de communes et la CDCI s'est prononcée : 27 élus sur 40 se sont prononcés pour rattacher le Haut Buëch à la CCBD.

On fera une réunion publique le moment venu pour expliquer le périmètre de la nouvelle intercommunalité, ses compétences et les conséquences de la loi NoTRE

Un travail se fait actuellement sur le transfert du développement économique et du tourisme, qui sont les premiers domaines à faire l'objet d'un transfert de compétences aux intercommunalités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.